

Chronique l'Europe c'est vous n°85 (2/2010) **Vous avez dit démocratie ?** Diffusée le 14 janvier 2010 sur RCF en Berry, par Danièle Mauduit présidente du Mouvement Européen France Cher.

Aujourd'hui, je vous parlerai de démocratie. On a longtemps reproché à l'Union Européenne, de souffrir d'un certain déficit démocratique. Cela a commencé à changer en 1979 lorsque le traité sur l'Union Européenne a établi que « les membres du parlement européen sont élus au suffrage universel direct ». Deux événements d'actualité illustrent le fonctionnement démocratique du parlement Européen.

Tout d'abord, en application du traité de Lisbonne, les 27 candidats Commissaires, désignés par les Etats et proposé par monsieur BARROSO, ne pourront être nommés qu'après accord du parlement européen. Le parlement assure cette responsabilité avec beaucoup de sérieux, depuis 2 jours les commissions parlementaires concernées procèdent à l'audition de chaque candidat. Chacun d'eux a reçu un long questionnaire auquel il a répondu par écrit. Dans un deuxième temps, chaque candidat doit s'exprimer oralement devant les parlementaires lors d'une audition qui dure en moyenne 2 heures. Les auditions sont diffusées sur internet tant par écrit que par vidéo. Les commissaires ne seront nommés que si le parlement européen donne son feu vert. Cela revient à dire qu'une partie importante du gouvernement de l'Union est finalement choisie par les représentants directs des 500 000 millions de citoyens européens. Nous pourrions rêver que chaque ministre de notre pays, proposé par le 1<sup>er</sup> ministre ne puisse être nommé qu'après une audition individuelle par notre Parlement national, aussi sérieuse et complète que celle à laquelle sont soumis chacun des candidats commissaires européens.

Le deuxième signal démocratique que nous adresse le parlement européen concerne ce que certains euro députés appellent « une tentative de coup de force » qui vient d'être déjoué en France par le Parlement européen. « Il est bon que les citoyens le sachent » écrivent, dans Le Monde, Sylvie GOULARD, Présidente du MEF, et Daniel COHN-BENDIT, un des vice –Président, tous deux euro députés. Voici les faits : en vertu du traité de Lisbonne la représentation parlementaire de plusieurs pays a été revue pour raison démographique : l'Allemagne perd par exemple 3 députés alors que la France en gagne 2. Comment désigner ces deux députés supplémentaires en attendant les prochaines euro élections ? Pour être transitoire, cette désignation ne doit pas moins obéir aux règles du suffrage universel direct et du non cumul des mandats de député national et de député européen. C'est ainsi que certains états ayant déjà procédé à la désignation, l'ont fait par rapport au résultat des élections européennes de Juin 2009. Or, le 1<sup>er</sup> ministre Français, par lettre du 30 novembre 2009, a demandé au président de l'assemblée nationale de « désigner » deux députés nationaux « conservant à titre transitoire leur mandat national ». Monsieur AGOYER, en homme sage, n'a pas voulu assumer seul cette responsabilité et a décidé de faire procéder à cette désignation par un vote de l'assemblée nationale prévu pour le 13 janvier. Le parlement européen, ayant en la matière, un droit de regard légal, a enregistré des réactions vigoureuses d'euro députés de plusieurs groupes politiques de l'assemblée européenne. Devant cette réaction européenne et le refus du parti socialiste Français de se prêter à cette « parodie démocratique », le gouvernement Français a fait annuler le vote de l'assemblée nationale, qui aurait dû se dérouler hier. Si déficit démocratique il y a, cette fois ce n'est pas à Bruxelles.

Puisque nous parlons de démocratie je pense personnellement qu'une de nos pratiques politique est anti démocratique. IL s'agit « de la discipline de parti ». Lorsque nous votons pour un député par exemple nous le choisissons par ce qu'il a des idées voisines des nôtres. Le plus souvent, il appartient à un parti politique. Cela ne nous empêche pas de trouver que certains projets, émanant de partis adverses, seraient bons pour l'intérêt général. Nous aimerions que nos représentants soutiennent ces projets, par bon sens, comme nous le ferions nous-mêmes. Mais là, intervient la discipline de parti. Pas question pour un parti de soutenir un projet proposé par un parti adverse, même si ce serait d'intérêt général ! Nos députés votent donc selon les consignes de leur parti, au risque que leur candidature ne reçoive plus son investiture aux élections suivantes. C'est ainsi que les chefs des partis majoritaires peuvent devenir de véritables potentats et les partis minoritaires des grands paralytiques. Ce n'est pas bon pour la démocratie ! D'ailleurs aux Etats Unis, où la démocratie est un crédo, la discipline de parti n'existe pas et un élu doit bien réfléchir à ses actions car il ne peut pas compter sur le soutien automatique des membres de son parti, même s'il est majoritaire alors qu'il peut recevoir l'appui de ses collègues du parti adverse si son projet leur plaît. Les conséquences de la discipline de parti sont d'ailleurs, je crois une des raisons pour lesquelles le général de GAULLE s'élevait contre l'omnipotence des partis qui deviennent des monolithes étanches dont l'objectif principal devient l'essor du parti. Je suis persuadée que les effets de cette discipline qui paralyse la liberté d'expression de nos élus est une des origines, même inconsciente, du malaise ressenti par les électeurs et qui les conduit à un taux d'abstention de plus en plus important aux divers scrutins.

Veillez à ce qu'il n'en soit pas de même dans l'Union Européenne **car l'Europe c'est vous !**